



SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2016 AUX ANCIZES COMPS

L'AN DEUX MIL SEIZE le 07 OCTOBRE à 15 H 30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural aux Ancizes-Comps, sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent.

Nombre de membres en exercice : 66
Date de convocation 27 Septembre 2016

Etaient présents : FARGEIX Alain ; BRUNLET Jean-Pierre ; CERCY Jean-Paul ; MAILLOT Daniel ; BARRIER Martine ; COMBRE André ; FAUVERTIEIX Marie-Noëlle ; LAPORTE Bernard ; MAZAL Jean ; SENEGAS-ROUVIERE Didier ; MICHON Noël ; SABY Frédéric ; ANTUNES Fernand ; BOBIER David ; BESANCON Marie-Hélène ; SERVIERE Gilles ; ARNAUD Daniel ; DAVID Jean ; MOREL Michel ; CHAMBROUTY Jean-Paul ; MICHON Claude ; BOUCHAUD Monique ; MOURTON Valérie ; GAIDIER Michelle ; ARCHAUD Claude ; ROGER Jacqueline ; VIDAL Josiane ; PERRIER Claude ; ROUDAIRE Jacques ; VIGIGNOL Marianne ; BATTUT Laurent ; MOURTON Jean-Pierre ; RIVET Annie ; BROCHARD Marie-Laure.

Etaient représentés avec pouvoirs : VERDIER Paul ; BRUN Eric ; MEZZAROBBA Eric ; VERMEIL Didier ; POUGHEON Jacky ; TOURREIX Jean-Luc ; RANDANNE Jean-Valère ; ROSSIGNOL Lucette ; CHABORY Jean-Claude ; MAZERON Laurent ; MILLET Serge ; POUGHON Pierre ;

Etaient absents : COHADON Eric ; ROY Céline ; GARDE Mathieu ; VILLEBONNET Pierre ; JARRIER Daniel ; MAILLOT Bernard ; DE CASTRO Fernand ; ISACCO Jean-Luc. MARCHEIX Jean-Michel ; DROUILLARD Hugo ; BOURGAILH Mathias ; LACAM Roland ; CHASSAING Valérie ; TREFOND Gilles ; MANDON Roger ; VAN KATWIJK Jean ; GIRAUDON Gilles ; POUGHEON Thierry ; BARRET Pierre-Edouard ; PEYRONNY Jean-Louis.

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	34
Nombre de votants :	46

Monsieur le Maire des Ancizes Comps accueille le Comité Syndical, présente sa commune et souhaite la bienvenue aux délégués.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte rendu de l'AG du 17 juin 2016 qui s'est déroulée à Saint Pierre le Chastel. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il précise le rajout d'une question est rajoutée à l'ordre du jour :

- Indemnité de Mme BOINO

1. Compte rendu des activités du VALTOM

Monsieur le Président fait un point sur les différentes activités du VALTOM, notamment sur le projet de mise en place d'un réseau de chaleur à partir de la valorisation énergétique des déchets ménagers et de projet d'un parc de panneaux photovoltaïques sur Puy Long.

Il évoque également la réforme territoriale et l'obligation de désignation de nouveaux délégués pour le SICTOM, par les nouvelles communautés de communes.

2. Projet de bureaux

Monsieur le Président informe le comité syndical que le permis de construire a été validé et que la consultation pour la construction des bureaux est lancée depuis hier. Les offres devraient être analysées d'ici début novembre et les travaux démarrer courant décembre.

Monsieur le Président propose donc de racheter le terrain du quai de transfert auprès de l'EPF SMAF afin de finaliser l'opération et pouvoir revendre les terrains en face des bâtiments DELORME.

Pour ce qui concerne la façon de répartir les charges avec le VALTOM (revente au prorata des surfaces ou bail emphytéotique), le choix sera validé lors d'un prochain comité syndical.

3. Rachat des parcelles ZD 59 ZH 167-168 à l'EPF SMAF

Monsieur le Président expose :

L'EPF Smaf a acquis pour le compte du SICTOM Pontaugur Pontgibaud les immeubles cadastrés ZD 59 ZH 17-168 de 11 268 m², afin de préparer l'aménagement d'un quai de transfert pour le VALTOM et de garages de collecte pour le SICTOM.

Il est proposé aujourd'hui au Comité Syndical, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par **acte administratif**. Le prix de cession hors tva s'élève à 137 632,39 €. La marge est de 0 €.

Par conséquent la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 137 632,39 €.

Le SICTOM a déjà versé au titre des participations (2017 incluses) 50 634,66 €. Le capital restant dû est de 86 997,73 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 657,16 € dont le calcul a été arrêté au 1^{er} juin 2017, date limite de paiement d'un total de 87 654,89 €.

Oui l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents moins 1 voix contre,

- **ACCEPTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZD 59 ZH 167/168,
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Mr Alain FARGEIX, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, comme signataire de l'acte.

4. Point REOM - 1^{er} semestre 2016

Mme BOINO a mis en place mi-avril dernier une phase comminatoire de poursuites, 1200 actes pour 250 000 € ont été transmis à un huissier de justice. Plus de 120 000 € ont été recouvrés (environ 50 % des dossiers).

Bilan financier Année 2010 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

1,63 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

Bilan financier Année 2011 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

1,86 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

Bilan financier Année 2012 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

2,53 % d'impayés environ (avec frais de commandement inclus).

Bilan financier Année 2013 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

3,92 % d'impayés environ (avec frais de commandement inclus).

Bilan financier Année 2014 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

3,77 % d'impayés environ (avec frais de commandement inclus).

Bilan financier Année 2015 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

4,14 % d'impayés environ (avec frais de commandement inclus).

Point encaisse 2016 :

1^{er} semestre 2016 : 15 % d'impayés

5. Admission non valeurs titres REOM

Monsieur le Président du SICTOM explique qu'il a reçu de la part de la trésorerie de Pontaurum un état de demandes en non valeurs concernant des titres de la REOM pour les années 2010 à 2014.

Il précise que pour la liste des non valeurs proposée au Comité Syndical aucun recouvrement n'est à attendre (cas de surendettement et effacement de dettes et de créances minimes).

Oui l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à admettre les titres joints à cette délibération en non valeurs pour un montant de 5 743,47 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre un mandat par liste de non valeurs au compte 6541.

6. Indemnité de Conseil au comptable public Madame BOINO

Vu le décret n°82.879 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée au comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le comité syndical, considérant les services rendus par Madame BOINO, Trésorière de Pontaurmur,

- **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer pour l'année 2016, 100 % des indemnités de conseil fixées conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- **DECIDE** de verser une indemnité d'un montant net de 611,70 € pour Mme BOINO

7. Décision modificative n°2

Monsieur le Président cède la parole à monsieur FARGEIX, Vice-Président, qui expose au Comité Syndical la nécessité d'adopter une décision modificative n°2 au BP 2016. Celle-ci annulera la DM n° 1 qui n'était pas équilibrée par rapport à un oubli de crédit sur les amortissements et la participation employeur pour le risque santé.

Cette DM n° 2 concerne en plus :

- Dépenses supplémentaires en non-valeur pour la REOM votée ce jour,
- Dépenses d'annulation titres années antérieurs REOM (suite poursuites huissier)
- Dépenses salaire non titulaire (remplacement Maternité Julie),

Monsieur FARGEIX propose d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
A 64131 – Non titulaire julie remplacement	2 000 €	A 6419 (Assurance Maternité julie)	1 500 €
A 6541- Créances admises en non valeurs	5 000 €	A 7488 Recettes eco mobilier	9 800 €
A 673 – Titres annulés exercices antérieurs	2 000 €		
A 6478 - Autres charges sociales	1 600 €	A 7788	1 650 €
Chapitre 68 Amortissement	2 350 €		
Total	12 950 €		12 950 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		A 28188 - Amortissement	2 350 €
		A 10 222 FCTVA	-2 350 €
Total	0 €	Total	0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette décision modificative n°2.

8. Diagnostic relatif à la collecte en Apport Volontaire des emballages et optimisation de la collecte des emballages des bacs jaunes

La mise en place de la nouvelle tournée de tri sélectif (le mardi) et par conséquent la modification de certaines tournées OMR sera effective le **7 novembre prochain**, une communication sera réalisée d'ici là auprès des mairies et des usagers.

Pour ce qui concerne le diagnostic relatif à la collecte en Apport Volontaire des emballages, chaque commune concernée par ces changements sera consultée par le SICTOM d'ici la fin de l'année, afin de valider sur le terrain les propositions et de les mettre en œuvre dernier trimestre 2016 ou courant 2017.

9. Convention entre le SICTOM et la commune de Saint Ours les Roches concernant des interventions techniques à réaliser sur la déchèterie de Saint Ours les Roches et du quai de transfert du VALTOM

Monsieur le Président rappelle au comité syndical qu'à partir du premier trimestre 2017, les encombrants des déchèteries seront acheminés sur le Pôle VERNEA, compte tenu de la fin de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Miremont et le choix du VALTOM de fermer le site.

Aussi, afin d'optimiser le remplissage des bennes de déchèterie et de maîtriser les coûts de transfert (plus particulièrement celui des encombrants), le SICTOM souhaite solliciter l'intervention d'une pelle des services techniques de la commune de Saint Ours les Roches pour le tassage.

Monsieur le Président explique également que le SICTOM exploite pour le compte du VALTOM par le biais d'une convention, le quai de transfert du Vauriat, qui peut nécessiter à certaines occasions (bourrage du compacteur) l'intervention d'une pelle.

Pour ce faire, une convention qui définit les conditions d'intervention de la commune de Saint Ours les Roches au profit du SICTOM va être rédigée.

Monsieur le président demande donc au Comité syndical de l'autoriser à signer une convention à passer avec la Commune de Saint Ours les Roches.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Saint Ours les Roches et à entreprendre toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

10. Convention entre le SICTOM et la commune des Ancizes-Comps concernant des interventions techniques à réaliser sur la déchèterie des Ancizes Comps

Monsieur le Président rappelle la convention passée avec la Maire des Ancizes Comps concernant l'entretien des extérieurs de la déchèterie des Ancizes Comps, validé par délibération en date du 14 décembre 2012.

Il rappelle au comité syndical qu'à partir du premier trimestre 2017, les encombrants des déchèteries seront acheminés sur le Pôle VERNEA, compte tenu de la fin de l'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Miremont et le choix du VALTOM de fermer le site.

Aussi, afin d'optimiser le remplissage des bennes de déchèterie et de maîtriser les coûts de transfert (plus particulièrement celui des encombrants), le SICTOM souhaite solliciter l'intervention d'une pelle des services techniques des Ancizes pour le tassage.

Pour ce faire, une convention qui définit les conditions d'intervention de la commune des Ancizes-Comps au profit du SICTOM va être rédigée.

Monsieur le président demande donc au Comité syndical de l'autoriser à signer cette nouvelle convention modifiée à passer avec la Commune des Ancizes-Comps.

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune des Ancizes-Comps et à entreprendre toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

II. Avenant au marché de transfert des bennes de déchèteries

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Délibérante que les marchés de prestations de collecte, transfert de déchets collectés en déchèteries et en points d'apport volontaire dont le titulaire est la société ECHALIER arrivent à terme le 31 décembre prochain.

Il précise que le 17 juin dernier, le Comité Syndical l'a autorisé à lancer une consultation en Appel d'Offres Ouvert Européen, pour ces mêmes prestations.

Monsieur le Président indique que certaines difficultés se posent pour la mise en œuvre rapide de la consultation pour ce qui concerne la prestation « transfert de bennes de déchèteries jusqu'aux centres de transfert et de traitement ».

Il précise les éléments suivants, dont il a lieu de tenir compte pour assurer de bonnes conditions financières pour la collectivité :

- la fin des marchés de traitements du VALTOM des déchets collectés en déchèterie d'ici la fin l'année 2017,
- la possibilité de changement de ces exutoires,
- le transfert à partir du 1^{er} janvier 2017 des encombrants sur le site de VERNEA à Clermont Ferrand.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président pense qu'il paraît opportun de lancer le nouveau marché de transfert de bennes de déchèteries seulement pour l'année 2018. Celui-ci serait alors en adéquation de durée avec le futur marché de traitement des déchets des déchèteries du VALTOM.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical de reconduire pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2017, le marché pour le lot n°1 « transfert de bennes de déchèteries jusqu'aux centres de transfert et de traitement » en passant un avenant avec la société ECHALIER.

Où l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de rapporter sa délibération n°2016-16 en date du 17 juin 2016,
- **DECIDE** de passer un avenant avec la société ECHALIER pour le lot n°1, pour une durée d'un an ;
- **DECIDE** de lancer une consultation uniquement pour la collecte des emballages et du verre en apport volontaire ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec la société ECHALIER

12. Programme local de Prévention des déchets : Point des actions de prévention initiées

Présence du stand prévention du SICTOM au concours agricole de la Goutelle le samedi 24 septembre

Bilan positif, plus de 40 sacs de broyat ont été distribués lors de cette manifestation. Démonstration du broyeur à végétaux du SICTOM.

Bilan des subventions accordées pour l'achat de broyeurs individuels

Neuf subventions accordées dont une pour un achat groupé.

Montant total de subvention : 880 €

Fête des broyeurs qui a eu lieu le 5 octobre au Lycée Professionnel Agricole

Bilan positif, une vingtaine de personnes présentes lors de cette manifestation. Animation conviviale autour des broyeurs individuels et sur l'intérêt de broyer ses branchages chez soi.

Prochain rendez-vous :

Samedi 22 octobre : broyage en place de village à La Goutelle

Mardi 15 novembre : animation sur la foire de GIAT en association avec la Ressourcerie La Remise

Jeudi 17 novembre 2016 : bilan avec les agents communaux sur l'utilisation du broyeur

Du 19 au 27 novembre : Semaine Européenne de Réduction des Déchets (animations sur les alternatives aux produits phytosanitaires)

13. Octroi de subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération adopté par le Comité Syndical en date du 28 septembre 2012 concernant la décision de subventionner les associations sportives et culturelles du territoire, ainsi que les collectivités, à hauteur de 30% du montant hors taxes pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

Il précise que le montant subventionnable est plafonné à 1 000 € hors taxes, soit l'octroi d'une subvention maximale de 300€ par association ou collectivité.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réception de trois demandes de subvention de la part d'associations du territoire concernant l'achat de gobelets réutilisables.

Date de la demande	Dénomination de la structure	Montant de dépenses subventionnable en €/H.T.	Montant de la subvention octroyée
10/05/2016	Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve (S.I.R.B)	767.5 €	230.25 €
25/05/2016	Amicale Laïque de Saint Georges de Mons	810 €	243 €
07/06/2016	Association des élèves et apprentis du Lycée des Combrailles	713.25 €	213.98 €
TOTAL			538.73 €

Où l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant total de **230,25 €** au profit du Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve (S.I.R.B) qui annule et remplace la demande accordée en mars 2016 et de **243,00€** au profit de l'Amicale Laïque de Saint Georges de Mons.
- **DECIDE** de ne pas octroyer la subvention d'un montant de **213,98 €** au profit de l'association des élèves et apprentis du Lycée des Combrailles, car la demande ne respecte pas le règlement de subvention (absence du logo de la prévention).
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et collectivités précitées,
- **PRECISE** que le versement de la subvention à chacune des associations sera effectué sur présentation de la facture correspondant à l'achat et d'un gobelet réutilisable réalisé.

14. Organicité® - Convention de partenariat entre la commune de Pontaurmur, le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud et le VALTOM

Monsieur le Président du SICTOM explique que la commune de Pontaurmur a été retenue dans le dispositif Organicité® visant à réduire les biodéchets, qui est piloté par le VALTOM.

La commune de Pontaurmur, le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud et le VALTOM sont donc engagés ensemble dans ce dispositif.

Afin de définir les engagements réciproques de chacun une convention tripartite a été établie. Celle-ci comprend les engagements financiers de chacune des parties, les rôles et engagements de chacun dans le montage des projets avec la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions.

Oui l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur ARCHAUD, vice-président en charge de la prévention à signer la convention tripartite de partenariat avec la commune de Pontaurmur et le VALTOM.

15. Octroi de subvention pour l'acquisition de matériel de tri des déchets organiques : établissements engagés dans la démarche Organicité® Pontaurmur

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical vient lors du comité syndical en date du 7 octobre 2016, de l'autoriser à signer une convention de partenariat entre la commune de Pontaurmur, le SICTOM et le VALTOM.

Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques des partenaires dans le montage des projets.

Elle prévoit que le SICTOM puisse subventionner les établissements engagés dans la démarche organicité® Pontaurmur (Collège, Lycée et Maison de retraite), à hauteur de 30% du montant hors taxes pour l'acquisition d'une table de tri.

Monsieur le Président précise que le montant subventionnable pour les tables de tri sera plafonné à 1666 € hors taxes, soit l'octroi d'une subvention maximale de 500 € par établissement engagée dans la démarche organicité.

Il propose également d'attribuer une participation forfaitaire de 500 € pour les établissements qui auraient fait le choix d'acheter de bacs de tri et de collecte spécifiques aux déchets organiques.

Oui l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux établissements s'engageant dans la démarche organicité® Pontaurmur,
- **PRECISE** que le versement de la subvention sera effectué sur présentation de la facture correspondant à l'achat d'une table de tri ou de bacs de tri et de collecte spécifique aux déchets organiques.

16. Participation aux frais de customisation du caisson de Réemploi de la déchèterie des Ancizes Comps

Monsieur ARCHAUD, vice-président en charge de la prévention explique que suite à la mise en place d'un caisson réemploi sur la déchèterie des Ancizes Comps en juillet dernier, il a été décidé de le customiser avec les enfants du centre aéré de Saint Georges de Mons et des Ancizes Comps.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, le SICTOM souhaite prendre en charge financièrement une partie de cette animation. Le forfait s'élève à 250 €, correspondant au coût des bombes aérosols.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur Président à verser une subvention de 250 € au centre de loisirs de Saint Georges de Mons et des Ancizes Comps.

17. Contrat d'objectif déchets et d'économie circulaire

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la labellisation du VALTOM en Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (TZDZG), le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud pourrait obtenir un soutien financier de l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Celui-ci s'intégrerait dans la poursuite du Programme Local de Prévention des Déchets déjà mis en place par le SICTOM.

Cependant, une étude de préfiguration doit être réalisée préalablement au contrat d'objectifs. Elle doit ouvrir de nouvelles pistes d'actions vers une démarche d'économie de ressources et de développement d'une économie circulaire en prenant notamment en considération les besoins en matières ou produits et les déchets des activités économiques.

Cette étude de préfiguration permet à la collectivité de fixer des objectifs pour les 3 ans, de retenir le plan d'actions, de finaliser les partenariats et de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, puis à la Direction Régionale de l'ADEME, de faire le choix de l'accompagnement.

Où l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de réfléchir à la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches dans ce sens et notamment de réaliser l'étude de préfiguration.

18. Adhésion à l'Epf Smaf

Monsieur le Président expose :

Les communes de :

- **SAINT ELOY LES MINES** (63), par délibération du 29 octobre 2015,
- **MADRIAT** (63), par délibération du 10 juin 2015,
- **REUGNY** (03), par délibération du 8 janvier 2016,
- **MALREVERS** (43), par délibération du 25 février et 17 mars 2016,
- **BOISSET** (15), par délibération du 26 mars 2016,

Les communautés de communes de :

- **SUMENE-ARTENSE** (15), composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monelie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvet, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 15 décembre 2015, 26 janvier 1^{er} mars, 5avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord aux adhésions précitées.

19. Point SME/ Certification Iso 14001 ISDND de Miremont

La demande de prolongation d'exploiter jusqu'au 31 mars 2017 a été acceptée par les autorités compétentes.

Le SICTOM et le VALTOM travaillent maintenant sur le devenir de ce site (fermeture définitive ou nouvelle destination : plateforme de transit, plate-forme de recyclage de gravats inertes...).

La question du renouvellement de la certification ISO 14001 va aussi être étudiée lors de la prochaine revue de direction prévue le 19 octobre prochain.

20. Compte-rendu des délégations données au Président

Bureau de contrôle : Socotec : 2 550 €HT

Coordinateur SPS : Cabinet Arverne (anciennement GAYAUD) : 1 600 €HT

21. Questions diverses

Le Mag n°7 sera diffusé d'ici le 21 octobre 2016 dans les boîtes aux lettres du territoire.

Des démarches qualité et de sensibilisation sont engagées sur les refus de tri sur les communes en bacs à regroupement en couvercle jaune (septembre/octobre) : 22% refus sur les bacs jaunes.

Collecte OMR : les barres métalliques qui sont installées sur la face avant des vieux bacs peuvent entraîner une casse anticipée des bacs, les communes peuvent les enlever à l'occasion.

Mise en place d'une benne déchets d'Ameublement Eco-Mobilier début juillet 2016 sur la déchèterie de Saint Ours les Roches, 7 tonnes déjà collectées.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h00. Le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité des Ancizes Comps.

A Pontgibaud, le 7 décembre 2016

Le Président du SICTOM

Laurent BATTUT

